



LE CAFÉ ET LA LOI

Les liens proposés dans ce document sont issus du site « Legifrance.gouv.fr ».

Il appartient à chaque usager du document de citer la source officielle des textes et de suggérer d'éventuelles mises à jour :



www.legifrance.gouv.fr

SOMMAIRE :

- ✓ Partie 1 - Dispositions législatives et réglementaires.....p 2
- ✓ Partie 2 - Accords, conventions et traités internationaux.....p 6



Partie 1

Dispositions législatives et réglementaires

Arrêté du 8 octobre 2008 fixant les règles relatives aux quantités nominales de certains produits en préemballages

NOR [ECEC0815925A](#)

JO du 10/10/2008 texte : 0237;[27](#) pages 15584/15585

(Art. 4 : Abrogation, à compter du 11 avril 2009, de l'arrêté du 7 décembre 1984 concernant les masses nettes des cafés torréfiés moulus ou non moulus, de la chicorée et des succédanés de café en préemballages et de l'arrêté du 1er octobre 1990 relatif au poids net des extraits de café et des extraits de chicorée solides ou en pâte - Libéralisation des gammes en application de la directive 2007/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007)

LOI n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit

NOR [BCFX0710942L](#)

JO du 21/12/2007 texte : 0296;[2](#) page 20644

(Art. 27 (II, 19°) : Abrogation de la loi du 4 juillet 1931 relative au commerce de la chicorée)

Décret n° 2001-977 du 26 octobre 2001 relatif aux extraits de café et aux extraits de chicorée

NOR [ECOC0100097D](#)

J.O. du 28/10/2001 Pages : [17006/17007](#)

(Dispositions relatives à la dénomination, à la définition, aux caractéristiques et à l'étiquetage des extraits de café et des extraits de chicorée - Abroge le décret n° 81-104 du 2 février 1981 portant application de la loi du 1er août 1905 modifiée sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services, en ce qui concerne les extraits de café et les extraits de chicorée)



Arrêté du 11 octobre 2001 abrogeant l'arrêté du 20 mars 1981 relatif aux méthodes officielles d'analyse des extraits de café et des extraits de chicorée

NOR [ECOC0100119A](#)

J.O. du 20/10/2001 Page : [16560](#)

Arrêté du 14 octobre 1991 relatif aux additifs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine

NOR [ECOC9100092A](#)

J.O. DU 10/12/91 Pages : [16096/16098](#)

(Abroge l'arrêté du 2 décembre 1965 établissant la liste des matières autorisées pour l'enrobage des cafés torréfiés en tant qu'il concerne les additifs inscrits sur la liste figurant à l'annexe III du présent arrêté)

Décret n° 91-340 du 3 avril 1991 pris pour l'application, en ce qui concerne le café, de la loi du 1er août 1905 modifiée sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services

NOR [ECOC9100022D](#)

J.O. DU 09/04/91 Page : [4729](#)

(Abroge le décret n° 65-763 du 3 septembre 1965 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires, en ce qui concerne le café - Abroge implicitement l'arrêté du 8 septembre 1966 pris pour l'application du décret n° 65-763 du 3 septembre 1965 relatif au café et établissant la description des fèves défectueuses et le barème de calcul des défauts des cafés verts et torréfiés et l'arrêté du 14 septembre 1966 relatif à l'inscription de la date limite de vente au consommateur des cafés dits " supérieurs " - La loi du 1er août 1905 a été codifiée aux art. L. 213-1 et s. du code de la consommation)



LOI n° 90-85 du 23 janvier 1990 complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social

NOR AGRX8900045L

J.O. du 25/01/90 Page : [1004](#)

(Art. 50 : Abroge la loi n° 51-676 du 24 mai 1951 relative à la culture et au prix de la chicorée à café)

Décret n° 89-674 du 18 septembre 1989 relatif aux additifs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine

NOR ECOZ8900028D

J.O. DU 19/09/89 Pages : [11812/11813](#)

(Art. 14 (8° et 19°) : Abroge le décret du 7 octobre 1932 en tant qu'il concerne les additifs alimentaires inscrits sur la liste établie par l'arrêté du 14 octobre 1991 pris en application de l'art. 2 du présent décret)

Arrêté du 19 juillet 1985 relatif à la méthode de dosage du benzo (a) pyrène dans le café

JO 18-08-1985 p. [9476-9477](#)

Décret n° 84-1147 du 7 décembre 1984 portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services en ce qui concerne l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires

JO 21-12-1984 p. [3930-3931](#)

(Art. 46 et 49 : Abroge les art. 16 et 17 du décret du 7 octobre 1932)



Arrêté du 2 décembre 1965 établissant la liste des matières autorisées pour l'enrobage des cafés torréfiés

JO 23-12-1965 p. [11646](#)

Décret n° 50-571 du 18 mai 1950 modifiant le décret du 7 octobre 1932 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires en ce qui concerne la café, la chicorée et le thé

JO 21-05-1950 p. [5603](#)

(Dispositions relatives au thé - Remplace l'art. 12 et rétablit l'art. 14 du décret du 7 octobre 1932 et abroge les décrets des 12 février 1943 et 4 juillet 1944 - La loi du 1er août 1905 a été codifiée aux art. L. 213-1 et s. du code de la consommation)

Décret du 7 octobre 1932 relatif à la répression des fraudes sur les denrées alimentaires

JO 13-10-1932 p. 11000-11001

(Art. 7 à 10, 11, 13 et 15 : Dispositions relatives à la chicorée et au thé)



Partie 2

Accords, conventions et traités internationaux

LOI n° 2005-154 du 21 février 2005 autorisant l'approbation de l'accord international de 2001 sur le café
(ensemble une annexe)

NOR [MAEX0400006L](#)

J.O. du 22/02/2005 texte : [n° 6](#)(page 2946)

(Accord adopté à Londres le 28 septembre 2000)

Décret n° 2007-331 du 12 mars 2007 portant publication de l'accord international de 2001 sur le café (ensemble une annexe), **adopté à Londres le 28 septembre 2000**

NOR [MAEJ0730016D](#)

J.O. du 14/03/2007 texte : [n° 9](#)(pages 4793/4804)

(Accord entré en vigueur le 17 mai 2005 et substitué à l'Accord international de 1994 sur le café)

Remarque :

- ✓ Ce texte N° 9, le [Décret n°2007-331 du 12 mars 2007](#), présente l'ensemble des règlements relatifs au café, avec notamment les définitions officielles des dénominations commerciales des cafés (Cf. : Chapitre II : DÉFINITIONS). Il précise en outre les objectifs généraux des accords internationaux, et définit les organisations, les orientations et les dispositions générales relatives à la production, à la transformation, au commerce et à la consommation du café.